Département de l'ESSONNE
Arrondissement d'ETAMPES
Canton d'ETAMPES

République Française
Commune de VILLENEUVE-SUR-AUVERS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame Martine HUTEAU.

A dix heures et quinze minutes, Madame le Maire ouvre la séance.

Présents : HUTEAU Martine ; MORIN Vincent ; LLORENS Catherine ; BOIVIN Pierre ; BIDART Yves ; BHIKOO Martine ; BOUCHU Thierry ; ACCARDI Pascale ; MARVIN Philippe ; JUFFROY Josiane ; HOULET Antoine
Absente excusée : Mme MICHEL Julie
Secrétaire de séance : Mr Antoine HOULET

Le compte rendu de la séance du 27/07/2023 a été adopté

Ordre du jour

- Demande de subvention au titre du fond vert pour la rénovation énergétique de la mairie et de l'école maternelle.

21-2023- Demande de subvention au titre du FONDS VERT pour la rénovation énergétique de la mairie et de l'école maternelle.

La commune de Villeneuve-Sur-Auvers souhaite entreprendre la rénovation de la mairie.

Le bâtiment construit dans les années 1980 rencontre aujourd'hui de nombreuses lacunes au regard des nouvelles normes qu'elles soient au vu de l'accessibilité ou des énergies. Une étude a été réalisé par le Parc National Régional du Gâtinais Français laissant apparaître de nombreuses pertes énergétiques sur le bâtiment
Madame le Maire expose que le projet de rénovation énergétique de la mairie et de l'école maternelle permettra d'apporter des améliorations tant sur le plan accessibilité que sur le plan énergétique, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 54 246.81 € HT soit 65 096.17€ TTC.
Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre du FONDS VERT
Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

TRAVAUX	COUT DU PROJET HT	FINANCEMENT	SUBVENTIONS ATTENDUES
MAIRIE :		DETR (50%)	16 597.71
Remplacement fenêtres	9 154.56	FONDS VERT (30%)	16 274.04
Installation SAS d'entrée	24 040.85	Ressources propres	21 375.06
Pompe à chaleur	9 321.60		
ECOLE MATERNELLE :			
Pompe à chaleur	11 729.80		
TOTAL	**54 246.81**		**54 246.81**

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité,

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 54 246.81€ HT soit 65 096.17 TTC
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre du FONDS VERT et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

INFORMATIONS DU MAIRE

LA SEANCE EST LEVEE A 10 HEURES 45.